ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ET CONJOINTE RELATIVE AU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES COMMUNE DE LA TURBIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR



Destinataires:

Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes Monsieur le Président de la CARF Madame la Présidente du Tribunal Administratif

> Le Commissaire Enquêteur Jocelyne GOSSELIN à NICE, le 20 août 2021

SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

CARF: Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

CE: Commissaire d'Enquête

MRAE : Mission Régionale d'Autorité Environnementale

NOTRe (loi) : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

PLU: Plan Local d'Urbanisme

SIVOM: Syndicat Intercommunal à VOcation Multiple

1. PRESENTATION DE L'ENQUÊTE

1.1 Contexte

Afin d'accompagner la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Turbie, la CARF, qui dispose depuis le 1er janvier 2020 (Loi NOTRe), de la compétence gestion de l'eau et assainissement, a mené des études, diagnostics et schémas directeurs sur le territoire communal. Elle a ainsi défini des projets de zonage pour les eaux usées et les eaux pluviales.

1.2 Caractéristiques de la commune de La Turbie

La commune de la Turbie est située à l'Est des Alpes-Maritimes sur des terrains accidentés avec des pentes dépassant 10% (annexes : photos 1). Son territoire de 742 hectares est frontalier avec les communes de Cap D'ail, Beausoleil, Peille, Eze, La Trinité et la Principauté de Monaco.

La géologie montre principalement des terrains calcaires et dolomitiques du jurassique qui sont perméables lorsqu'ils sont fissurés. Les terrains plus marneux du crétacé sont moins perméables sauf en surface lorsqu'ils sont altérés. Les risques de mouvements de terrain sont importants sur ces formations, notamment dans le secteur de Sotto Baou. Au pied des versants, on trouve des éboulis de calcaire non cimentés.

La commune est traversée par plusieurs vallons : Moneghetti vers le Sud-Est et Monaco, Valliera et Serrier vers le Sud-Ouest et Beausoleil et un vallon qui se dirige vers Laghet au Nord-Ouest (ravins du Prat et de Teaissoniera). Les sommets de la Forna et du Mont Bataille dépassent 600m au Nord-Ouest et, plus à l'Est, les rebords du plateau de Sainte-Marie et les massifs de Sillet et du Justicier.

Le bassin versant de Laghet est concerné par une servitude d'utilité publique, instaurant un périmètre de protection pour les captages de la vallée du Paillon. Dans ce périmètre, les installations, travaux, activités, dépôts, aménagements ou occupation des sols, peuvent être réglementés, en raison d'un risque de pollution pour les eaux prélevées ou transportées.

La commune de La Turbie se situe au sein de trois zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique, sensibles à toute transformation du milieu. Elle est également concernée par la zone spéciale de conservation "Corniche de la Riviera", à l'échelle européenne et un périmètre de protection d'arrêté de Biotope "Falaises de la Riviera". Enfin, un corridor écologique, identifié au Nord-Ouest de la commune est classé "à remettre en bon état".

La population qui était de 1761 habitants en 1968 est passée à 3105 habitants en 2016 avec un pic démographique de 3,6% par an entre 1982 et 1990. La commune comporte, en dehors du centre ville, un habitat dispersé de maisons individuelles et un pourcentage important de résidences secondaires. 250 logements supplémentaires sont prévus à l'horizon 2030 pour une population prévue de 3462 habitants.

Etat des lieux de l'assainissement des eaux usées

Le territoire de la commune possède une aptitude des sols moyennement favorable à défavorable pour accueillir des installations d'assainissement autonome.

70% des logements sont rattachés à *l'assainissement collectif*. Dés lors que le réseau d'assainissement collectif est accessible, les propriétaires ont deux ans pour s'y raccorder, soit par un système gravitaire, soit par l'intermédiaire d'une pompe de relevage. Les rejets d'eaux usées sont traités dans les stations d'épuration de Monaco ou de Nice-Halliotis.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'ENQUÊTE7
1.1 Contexte7
1.2 Caractéristiques de la Commune de La Turbie7
1.3. Objet de l'enquête8
1.4. Cadre Législatif et Réglementaire8
1.5. Composition du dossier9
1.5.1. Documents administratifs9
1.5.2. Dossier technique d'enquête publique10
2. ORGANISATION DE L'ENQUÊTE10
2.1. Prescription de l'Enquête Publique10
2.2. Désignation du commissaire enquêteur10
2.3. Modalités de l'enquête10
3. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE10
3.1. Réunions de coordination et d'information11
3.2. Permanences de l'enquête11
3.3. Publicité et information du public11
3.4. Consultations préalables12
3.5. Visite des lieux12
3.6. Difficultés au cours de l'enquête et incidents12
3.7. Climat de l'Enquête12
3.8. Relation comptable des observations du public123
3.9. Clôture de l'Enquête13
3.10. Examen de la procédure13
3.11. Réunion publique13
3.11. Réunion publique
•
4. ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC13

eaux usées et inversement est interdit.

Le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées sur la Commune de La Turbie n'est pas soumis à évaluation environnementale. Décision de l'Autorité Environnementale au cas par cas, du 8 décembre 2020.

Le projet de création de zonage d'assainissement des eaux pluviales sur la Commune de La Turbie n'est pas soumis à évaluation environnementale. Décision de l'Autorité Environnementale au cas par cas, du 4 janvier 2021.

Des interdictions et des prescriptions sont précisées dans le règlement du Plan de Prévention des Mouvements de terrain.

Lors de sa séance du 18 mars 2021, le Conseil Communautaire de la CARF a décidé de lancer la procédure d'enquête publique, unique et conjointe, relative aux zonages des eaux usées et des eaux pluviales de la Commune de La Turbie.

Par décision n°E21000014/06 du Tribunal administratif de Nice datée du 27 avril 2021, j'ai été nommée pour conduire cette enquête publique.

L'arrêté communautaire (n°01-2021) prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique et conjointe sur le zonage d'assainissement des eaux usées et le zonage d'assainissement des eaux pluviales sur la Commune de La Turbie a été signé le 31 mai 2021.

1.5. Composition du Dossier

1-5-1. Documents Administratifs

Au siège de l'enquête, soit à la CARF, sise 16 rue Villarey à Menton, à la Mairie de La Turbie, sise avenue de la Victoire du 8 Mai 1945 et, plus difficilement localisables, sur le site internet de la CARF, les pièces suivantes ont été mises à la disposition du public :

- Extrait du registre des délibérations n°27/2021, en date du 18 mars 2021 concernant le zonage des eaux usées et des eaux pluviales Commune de La Turbie Lancement de la procédure d'enquête publique unique et conjointe,
- Décision du tribunal Administratif de désignation du commissaire enquêteur, en date du 27/04/2021,
- Arrêté communautaire n°01-2021, en date du 31 mai 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique et conjointe sur le zonage d'assainissement des eaux usées et le zonage d'assainissement des eaux pluviales sur la Commune de La Turbie,
- Nom et adresse des demandeurs : Communauté d'Agglomération de la Riviéra Française,
- *Décision n°CE-2020-2742 de la MRAE PACA* après examen au cas par cas de la création du zonage d'assainissement des eaux pluviales de La Turbie (06),
- \triangleright Décision n°CE-2020-2742 de la MRAE PACA après examen au cas par cas de la création du zonage d'assainissement des eaux usées de La Turbie (06)
 - Mesures de publicité :
 - L'affiche réglementaire (format A2 sur fond jaune),
 - L'avis d'enquête publique paru dans Nice-Matin du 04/06/2021,
 - L'avis d'enquête publique paru dans les petite Affiches des Alpes Maritimes du 28 mai-3 juin 2021,
 - L'avis d'enquête publique paru dans Nice-Matin du 24/06/2021,
 - L'avis d'enquête publique paru dans les petite Affiches des Alpes Maritimes du 18
 - -24 juin 2021,

- Le Compte-rendu d'intervention de la Police Municipale, daté du 09/06/2021
- Le certificat d'affichage la CARF (daté du 26/07/2021)
- Le certificat d'affichage la Ville de La Turbie (daté du 26/07/2021)

1-5-2. Dossier technique d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique unique comporte :

- Le zonage d'assainissement des eaux pluviales avec en annexe, la carte de zonage,
- Le zonage d'assainissement des eaux usées avec 6 annexes :
 - les principes généraux des installations d'assainissement non collectif,
 - la carte d'aptitude des sols,
 - l'extension du réseau route de Laghet,
 - la carte de zonage,
 - le règlement du service de l'assainissement collectif,
 - le règlement du service de l'assainissement non collectif.

2. ORGANISATION DE L'ENQUÊTE

2.1. Prescription de l'Enquête Publique

Par arrêté communautaire du 31 mai 2021, Monsieur le Président de la CARF a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique et conjointe sur le zonage d'assainissement des eaux usées et le zonage d'assainissement des eaux pluviales sur la commune de La Turbie.

L'enquête s'est déroulée du lundi 21 juin au vendredi 23 juillet 2021.

2.2. Désignation du commissaire enquêteur

Par décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif, datée du 26 avril 2021, j'ai été désignée pour conduire la présente enquête publique.

J'ai déclaré sur l'honneur ne pas être intéressée à l'opération à titre personnel ou en raison de mes fonctions (article L123-5 du Code de l'Environnement).

2.3. Modalités de l'Enquête

Les modalités de l'enquête ont été arrêtées en concertation avec les services chargés de l'assainissement de la CARF et la Commune de La Turbie.

Le dossier complet et le registre ont été paraphés par mes soins et mis à la disposition du public du lundi 21 juin au vendredi 23 juillet 2021 inclus, soit 33 jours consécutifs. Il était proposé sous forme papier à la CARF et à la mairie de la Turbie et en ligne sur le site de la CARF.

La réception du public s'est déroulée dans des conditions de confidentialité et sanitaires satisfaisantes.

3. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

3.1. Réunions de coordination et d'information

Au total, six réunions avec les autorités administratives ont été tenues :

- Le 11 mai 2021 : A la CARF (Menton), en présence de Madame Pascale JUBILO-LORENZI et de Monsieur Jean-Marc AMOURDEDIEU, pour la récupération et la présentation du dossier d'enquête,
- Le 15 juin 2021 : A la CARF (Menton), en présence de Monsieur Jean-Marc AMOURDEDIEU, pour parapher le deuxième dossier et traiter de diverses questions relatives au dossier et au déroulement de l'enquête,
- Le 21 juin 2021 : A la Mairie de La Turbie, avant le début de la permanence afin de compléter et parapher les deux registres destinés au recueil des observations du public et qui n'étaient pas prêts los de la visite du 15 juin 2021,
 - Le 21 juin 2021 : rencontre de Monsieur le Maire de La Turbie (pendant la permanence),
- Le 28 juillet 2021 : Remise et réunion sur le procès-verbal de synthèse avec Monsieur Jean-Marc AMOURDEDIEU et Madame Angélique GIRAUD,
 - Le 23 août 2021 : remise du rapport à la CARF.

3.2. Permanences de la commission d'enquête

Pour les besoins de cette enquête, le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public à la mairie de La Turbie, pendant 3 journées ouvrées aux heures d'ouverture de la mairie.

- Le lundi 21 juin 2021 : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- Le mardi 13 juillet 2021 : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- Le vendredi 23 juillet 2021 : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,

3.3. Publicité et information du public

Les affichages de l'avis d'enquête ont été effectifs et visibles, également aux heures de fermeture de la mairie, aux dates et lieux suivants :

- Au service assainissement de la CARF, du 4 juin au 23 juillet 2021,
- En Mairie de La Turbie, du 9 juin au 23 juillet 2021,
- Sur les panneaux d'affichage réglementaire de la commune : Place Neuve, Sainte Catherine, Chemin des Vignasses, Chemin des Révoires, Route de la Tête de Chien (cf. Compterendu d'intervention du 9/6/2021).

L'avis concernant l'enquête publique a été publié dans Nice-Matin les 4 et 24 juin 2021 et dans les Petites Affiches du 28 mai au 3 juin et du 18 au 24 juin 2021.

Par ailleurs, l'annonce de l'enquête et la mise à disposition du dossier étaient réalisés sur le site internet de la CARF.

3.4. Consultations préalables

Au cours de l'enquête, le commissaire enquêteur a rencontré ou consulté :

- Madame Pascale JUBILO-LORENZI, ingénieure à la CARF,
- Monsieur Jean-Marc AMOURDEDIEU, responsable du service assainissement de la CARF,
- Monsieur Jean-Jacques RAFFAELE, Maire de La Turbie,
- Madame Muriel BOUSQUET, Directrice Générale des Services de La Turbie,
- Madame Sylvie ASSO, Responsable de l'Urbanisme de la commune de La Turbie,
- Madame Angélique GIRAUD, CARF, pour la remise du rapport.

3.5. Visite des lieux.

La visite des lieux a été réalisée le 4 juin 2021 en compagnie de Mesdames Pascale JUBILO-LORENZI (CARF) et Sabrina DERIU (Service Technique de La Turbie).

J'ai également revisité les lieux le 13 juillet 2021 dans le secteur des Serriers moyen et supérieur ainsi que le 23 juillet 2021 dans le secteur de Sotto Baou et du chemin des Révoires, afin de mieux visualiser les observations des personnes venues aux permanences.

3.6. Difficultés au cours de l'enquête et incidents

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions malgré les contraintes sanitaires liées à la Covid19. La mairie n'était ouverte que sur rendez-vous. Cela explique peut-être la faible participation du public. Malgré cela, j'ai pu assurer les permanences normalement et le public a pu consulter le dossier et me rencontrer en respectant les gestes barrière.

La personne de la CARF, chargée de m'accompagner tout au long de l'enquête, a été absente, dés le début de l'enquête, pour des raisons médicales et le deuxième ingénieur, impliqué dans l'enquête, a quitté ses fonctions à la fin du mois de juin. En dernier recours, le responsable du service, qui les a remplacés, malgré beaucoup de bonne volonté, avait peu d'expérience sur les règles relatives aux enquêtes publiques.

Enfin, la période estivale, qui aurait dû permettre, aux habitants des résidences secondaires, de participer à l'enquête publique, sans grand succès, était également la période des congés. Mon dernier interlocuteur partait en congés à la période où il aurait dû répondre à mon procès-verbal de synthèse. Pour cette raison, et au regard de la faible participation du public, j'ai pu produire ce document rapidement et la réponse m'a été envoyée par Madame Angélique Giraud dès le 11 août. Cela m'a permis de respecter le délai de retour du rapport.

Aucun incident à signaler au cours de l'enquête, si ce n'est l'accès difficile au dossier sur le site internet de la CARF. Par ailleurs, le registre dématérialisé, annoncé dans l'affichage et les parutions dans la presse, n'a pas été mis en service.

3.7. Climat de l'Enquête

Excellent, notamment grâce à l'écoute des personnes de la CARF et de la Mairie de La Turbie. Les associations m'ont apporté beaucoup d'informations, notamment sur des aspects ne figurant pas au dossier. L'accueil des personnels de la commune a été très agréable.

3.8. Relation comptable des observations du public

Une observation a été déposée sur le registre d'enquête et j'ai reçu 3 courriers.

3.9. Clôture de l'Enquête

L'enquête s'est terminée le 23 juillet 2021 à 17h.

J'ai clos le registre et emporté, le jour même, l'ensemble du dossier avec le registre et les documents annexés.

3.10. Examen de la procédure

L'ensemble du dossier semble correctement traité du point de vue du respect de la législation en vigueur, mis à part l'absence d'accès à un registre dématérialisé, signalé pourtant sur l'affichage.

Le dossier mis à la disposition du public était complet, bien que la version en ligne sur le site de la CARF ait été difficile à localiser.

L'information du public a été réalisée conformément aux règles de base régissant les enquêtes publiques.

Il n'est bien entendu pas de la responsabilité du commissaire enquêteur de se prononcer sur la légalité de l'environnement administratif, comme il n'est pas de son ressort de dire le droit, mais simplement, il peut dire s'il lui semble que la procédure décrite ci-dessus est légale et s'il lui semble qu'elle a été respectée.

Cela est et reste du ressort du Tribunal Administratif compétent.

3.11. Réunion publique

Aucune réunion publique n'a semblé nécessaire.

4. ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

4.1. Synthèse des Observations

Il semble difficile de faire une synthèse des observations étant donné leur nombre réduit. Néanmoins, j'ai pu identifier trois problèmes importants portés, l'un par un particulier, les deux autres par un groupement de propriétaires (Serrier supérieur, Fuont Nova et Vignasses) et une association (Sotto Baou).

4.2. Analyse des observations

4-2-1. Zonage d'assainissement des eaux pluviales

L1 - Monsieur Pencenat, 218 chemin du Moyen Serrier, 06310 La Turbie : Un vallon qui permettait l'écoulement des eaux de pluie en cas d'orage et accessoirement, à Monsieur Pencenat, d'accéder rapidement à son compteur d'eau, a été obstrué par la construction d'une piscine chez un voisin (annexes : photo 8). Il s'en est suivi un écoulement anarchique des eaux pluviales qui menace la stabilité des terrains, a provoqué des fissures dans la maison, endommagé

la route d'accès au garage (annexes : photo 9) et déformé le mur d'une restanque située en contrebas de cette route.

Lors des travaux de construction de la piscine, le tuyau d'alimentation en eau de Monsieur Pencenat a été enterré sur le terrain du voisin. Le voisin s'était engagé à réaliser des travaux pour régler le problème, ce qu'il n'a finalement pas fait, puis il a vendu son bien.

Réponse et avis du CE : La question de l'accès à l'eau potable et au compteur d'eau de Monsieur Pencenat, n'est pas du ressort de cette enquête. Même si c'est un problème important, le commissaire enquêteur n'a pas à se prononcer sur cette question. Néanmoins, la commune indique qu'il s'aqit d'un problème d'ordre privé à régler devant un tribunal civil.

Concernant l'obstruction du vallon par la construction d'une piscine chez le voisin, la commune indique que, d'après le permis de construire, la piscine ne serait pas implantée sur le vallon et qu'un mur de clôture a été réalisé en retrait pour préserver l'exutoire eaux pluviales. Un permis modificatif a été délivrer le 20.07.2010 (PC0061500024M01) pour la suppression de la piscine et la modification du bassin de rétention. La compétence sur le traitement des eaux pluviales était alors au SIVOM de Villefranche-sur-Mer. D'après les vues aériennes actuelles, on peut voir la pose d'une piscine hors sol devant la villa et non dans le vallon.

Il me semble que l'écoulement des eaux pluviales dans les vallons doit être préservé. En l'occurrence, le cours du vallon doit être rétabli, soit par la suppression de la piscine, si elle est réellement implantée sur le vallon, soit par la déviation du vallon en contournement de la piscine. Enfin, l'obligation d'entretien des vallons par les riverains, doit être contrôlée par la commune afin d'éviter des catastrophes, touchant d'autres propriétés. Une photo prise depuis la propriété de Monsieur Pencenat montre bien qu'il ne s'agit pas d'une piscine hors sol, mais bien d'un mur de béton construit sur le vallon (annexes : photo 8). Il y a donc une incohérence entre les dires de la commune et la délivrance d'un permis modificatif pour la suppression de la piscine. Il faut rappeler l'article 640 du code civil « ...Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fond inférieur », ainsi que l'article 641 «...si l'usage de ces eaux (pluviales) ou la direction qui leur est donnée aggrave la servitude naturelle d'écoulement établie par l'article 640, une indemnité est due au propriétaire du fond inférieur. »

L2 - Association des Propriétaires de Sotto Baou, 06310 La Turbie : Le secteur de Sotto Baou, situé en contrebas du village, reçoit une quantité importante des eaux de ruissellement qui sont peu captées par les réseaux en place. A cela s'ajoute une urbanisation augmentant l'imperméabilisation des sols. Pourquoi ne pas créer un réseau qui dirigerait les eaux pluviales dans le valion de Moneghetti ?

Le réseau est insuffisant à partir du n° 750 du chemin des Révoires. Les grilles de captation des eaux pluviales sont trop petites, mal placées, pas fixées ou parfois bouchées. A chaque grosse pluie, à la jonction Sotto Baou/Révoires, un torrent s'engouffre dans le chemin des Starras. Après le n° 1105, il se forme un lac où se mélangent eaux pluviales et eaux usées. Pourquoi ne pas installer des grilles traversantes ?

Le réseau est limité à la route principale des Révoires. Il faudrait un dispositif destiné à canaliser toutes les eaux du versant. L'association demande qu'une étude hydraulique complète soit faite dans ce secteur.

Réponse et avis du CE: La CARF indique que l'aval du vallon de Moneghetti est un secteur sensible avec risque d'inondation et il ne serait pas souhaitable d'augmenter les débits de la partie amont de ce secteur. Par ailleurs, le schéma directeur préconise d'éviter de collecter les eaux pluviales dans des réseaux d'assainissement pour limiter l'érosion et le lessivage des sols en gérant

les eaux pluviales à la source, c'est-à-dire de les stocker sur chaque parcelle. Cela signifie que le stockage des eaux pluviales doit être pris en charge par les propriétaires. De plus, pour la CARF, la gestion des eaux de ruissellement des voiries est du ressort du gestionnaire de la voirie, soit la collectivité compétente, son délégataire ou le département.

Mon avis est que le délégataire est bien la CARF puisque la commune a transféré sa compétence de la gestion des eaux pluviales à la CARF. C'est donc bien à la CARF de gérer les eaux pluviales sur les chemins communaux du secteur Sotto-Baou/Révoires. Par ailleurs, la gestion des eaux pluviales, par des bassins de rétention sur les parcelles, a ses limites, d'autant plus que les bassins privés ne peuvent être que de dimensions modestes. Le débordement des bassins de rétention peut avoir des conséquences catastrophiques en cas de pluies exceptionnelles, de plus en plus fréquentes, comme cela a pu être constaté sur la commune de Biot en 2015. La gestion des eaux pluviales, uniquement à la parcelle, me semble donc illusoire et la CARF doit en prendre sa part. Comme le préconise l'association des propriétaires de Sotto Baou, une étude hydraulique, prise en charge par la CARF, à l'échelle du secteur est nécessaire. En attendant, la construction de grilles traversantes me semble un bon compromis, telles que celles préconisées dans le schéma directeur et qui sont en cours d'installation sur le chemin Romain de Sotto Baou (annexes : photos 12 et 13). Quoiqu'il en soit, les eaux pluviales ont par nature vocation à se diriger vers les zones basses en suivant les vallons existants.

L3 - Résidents du quartier du Serrier supérieur, du Chemin de Fuont Nova et du Chemin des Vignasses, 06310 La Turbie. Courrier signé par 8 personnes (signatures illisibles) : Le quartier du Serrier supérieur, ancienne zone agricole, est à la confluence des eaux pluviales provenant du quartier Detras et du stade municipal. A cela s'ajoutent de nombreux puits, d'où une abondance d'eau dans le sous-sol.

Lors des fortes pluies, les chemins de Fuont Nova et des Vignasses se transforment en torrents. Les eaux sont collectées par un regard à l'intersection avec le chemin de Latta. La route est endommagée, les terrains gorgés d'eau et les restanques risquent de s'effondrer.

Pourquoi le projet de bassin de rétention sous le stade, a-t-il été abandonné ? Il en faudrait d'autres car le réseau des eaux pluviales est sous-dimensionné et l'urbanisation se développe ?

Les vallons naturels sont peu entretenus et parfois obstrués. Le groupement propose de vérifier les branchements existants.

Réponse et avis CE : La CARF indique que le projet de bassin de rétention sous le stade a été abandonné, d'une part parce que des ouvrages de rétention ont été réalisés lors de la construction des ensembles immobiliers du quartier Detras et d'autre part, parce que la partie les plus importante des eaux pluviales du quartier est dirigée vers le secteur de Laghet. Par ailleurs, la CARF privilégie une gestion des eaux pluviales à la parcelle, à la charge des propriétaires. Concernant l'entretien des vallons, la CARF rappelle qu'il appartient aux propriétaires riverains des vallons de les entretenir.

Je renvoie à l'avis que j'ai donné sur la question de l'entretien des vallons (L1), à savoir que si l'entretien des vallons incombe aux propriétaires riverains jusqu'à l'axe du vallon, cela ne dispense pas la commune d'en assurer le contrôle. Il existe notamment des moyens de contrôle par des voies aériennes.

Concernant la gestion des eaux pluviales à la parcelle, je renvoie à mon avis sur la lettre L2. La CARF (ou la commune) ne peut s'en tenir à une gestion des eaux pluviales à la parcelle. Les ensembles immobiliers peuvent facilement s'en charger. C'est plus compliqué pour les petites propriétés déjà construites.

Néanmoins, si la création d'un bassin de rétention sous le stade n'est plus utile, ce qui semble être le cas au vu des informations apportées par la CARF, et donc plus d'actualité, la carte de zonage devrait être corrigée.

4-2-2. Zonage d'assainissement des eaux usées

L2 - Association des Propriétaires de Sotto Baou, 06310 La Turbie : Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou et Révoires est parasité par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chaque grosse pluie et les eaux pluviales se mélangent aux eaux usées. Les habitants pensent que la question des eaux parasites (gouttières, vidange de piscines) se situe plus en aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débouche-t-il ?

Le plan de zonage est erroné au niveau du n°1305 du chemin des Révoires. Les deux propriétés situées à cette adresse sont en assainissement autonome. En revanche, le lotissement des Marguerites (18 logements), répertorié en non collectif, est relié au réseau des eaux usées par une pompe de relevage au réseau du chemin des Révoires. Pourquoi ne pas relier l'ensemble des propriétés du n°1305, y compris le lotissement, à un réseau gravitaire raccordé aux eaux usées de Beausoleil ?

Réponse et avis CE : La CARF fait état de travaux réalisés dans le cadre des préconisations du schéma directeur établi en 2005 et mis à jour en 2019. En effet, j'ai pu constater les travaux en cours sur le chemin Romain de Sotto Baou (annexes : photos 10, 11, 13 et 14), notamment la déviation d'une source vers le réseau pluvial (annexes : photos 12). La CARF rappelle, à juste titre, que la vidange des piscines est soumise à une réglementation propre à chaque commune.

Le réseau des eaux usées du secteur des Révoires est raccordé à la station d'épuration de Monaco.

La CARF indique également que le plan de zonage sera corrigé, concernant le lotissement des Marguerites, mais rappelle que les riverains des réseaux collectifs des eaux usées ont deux ans pour se raccorder aux réseaux collectifs.

Les eaux usées du quartier des Révoires étant traitées à la station d'épuration de Monaco, il me semble logique de rattacher les riverains à ce réseau, proche de chez eux, par une pompe de relevage. Le rattachement à un réseau plus éloigné, entraînant des frais importants, ne me semble pas justifié.

4-2-3. Demande relative à la modification du PLU

D1 - Monsieur Demoustier Arnaud, parcelles 0064 et 0065 dans le quartier des Spérailles, 06310 La Turbie : Ces parcelles, situées en limite de La Trinité, sont non constructibles et en zone naturelle protégée. Des constructions existent à proximité et une parcelle voisine a été rachetée par la Ville. Le PLU a-t-il été modifié ?

Avis CE : Cette observation ne relève pas de l'enquête présente. Se référer à la dernière révision du PLU.

4.3. Les observations orales

Les observations orales recueillies los des permanences en début d'enquête ont été

confirmées par écrit. Néanmoins, j'ai été informée de l'existence d'un glissement de terrain faisant l'objet d'une « bataille » d'experts dans le secteur des Révoires. Une procédure judiciaire étant en cours, il m'est difficile de donner un avis sur cette question qui reste, par ailleurs, éloignée du sujet de l'enquête publique.

5. AVIS DES AUTORITES ADMINISTRATIVES

Monsieur Jean-Jacques RAFFAELE, Maire de La Turbie, m'a reçu le 21 juin 2021.

Il rappelle que la compétence de la commune concernant l'assainissement a été déléguée au SIVOM de Villefranche-sur-Mer puis reprise par la CARF depuis 2020.

Il indique qu'il n'a pas connaissance de problèmes particuliers, mis à part l'entretien des réseaux et des vallons.

J'interroge Monsieur le Maire sur une question soulevée par l'association Sotto Baou. Il s'agit d'un glissement de terrain, lié à de fortes pluies, qui s'est produit en 2013 dans une propriété défrichée sans autorisation. Un procès est en cours. Un géologue a présenté un premier rapport, indiquant la probabilité d'un glissement vers 9m de profondeur. Un second géologue expert a été désigné par le juge afin d'approfondir l'étude. En conséquence, aucun permis de construire n'est accordé dans ce secteur, en attendant le rapport d'expertise.

L'étude complémentaire prévoit d'installer des piézomètres et des GPS pendant un an. Une partie de ces dispositifs doit être installée dans des propriétés privées, ce qui implique de demander l'autorisation aux propriétaires. Une réunion avec l'association et les propriétaires est fixée début Août 2021.

Tant que l'étude géologique n'est pas finalisée, aucune intervention ne peut être engagés.

D'autres travaux sont en cours pour dévier une source vers le réseau des eaux pluviales.

La pompe de relevage du lotissement des Marguerites doit être doublée.

Le bassin de rétention du stade municipal n'est plus utile. La Villa Augusta a prévu plusieurs bassins de rétention.

La question des eaux pluviales doit être prévue dans les demandes de permis de construire.

Monsieur le Maire précise que la commune ne dispose plus de terrains constructibles et qu'il est confronté au grand nombre de résidences secondaires sur sa commune (660 sur environ 1700) dont les propriétaires sont peu présents, ce qui complique le suivi de l'entretien des vallons.

6. AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

La **MRAE**, saisie dans le cadre de la procédure "au cas par cas", estime que le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales n'est pas soumis à évaluation environnementale. Elle s'en explique par le fait que le projet est adossé au PLU dont la révision, votée lors du Conseil Municipal du 27 octobre 2016, est soumise à évaluation environnementale.

Par ailleurs, la MRAE précise que la commune de la Turbie dispose d'un schéma directeur d'assainissement, daté de 2005 et mis à jour en 2019, permettant d'identifier les dysfonctionnements et de proposer des aménagements pour améliorer le fonctionnement du réseau. La commune comporte 388 installations non collectives dont environ 70% sont contrôlées et 61% sont conformes. La quasi totalité des zones urbaines est en assainissement collectif, soit 72% de la population totale de la commune. Par ailleurs, elle ne prévoit aucun projet de développement de l'habitat dans les secteurs d'assainissement non collectif et prend en compte

les risques naturels (inondations, glissements de terrain) dans l'implantation de ses réseaux.

7. APPRECIATION DU PROJET

La commissaire enquêteur a constaté la bonne exécution des formalités de publicité et d'affichage, la bonne organisation de l'accueil du public à la Mairie de La Turbie. Au siège de l'enquête, personne ne s'est présenté pour déposer des observations sur le registre. Il faut reconnaître qu'il était plus facile pour le public de se déplacer à la mairie de son domicile que de se rendre à Menton.

Elle a vérifié que le public avait un accès correct au dossier et la possibilité de s'exprimer sur le registre d'enquête. Elle a tout de même relevé que le registre dématérialisé, annoncé sur les affichages, n'était pas mis en place.

Après visite des lieux, elle a obtenu les informations dont elle avait besoin de la part de la CARF et de la ville de La Turbie, afin d'analyser les observations du public et d'être en mesure d'apporter les réponses à ses questions.

Le commissaire enquêteur a pu se faire une idée précise du projet et sur les modalités du zonage règlementaire.

Elle est donc en mesure d'évaluer le projet et de donner un avis et des conclusions motivées : ils font l'objet d'un document séparé.

Fait à Nice, le 20/08/2021 Jocelyne GOSSELIN Commissaire enquêteur

ANNEXES

- **Annexe 1 et 2** : Procès-verbal de synthèse (3 pages) et réponses de la CARF et de la commune au procès-verbal de synthèse (5 pages)
- **Annexe 3 :** Photo n°1 à 4 configuration générale de la commune et pentes de la voirie dans certains quartiers
- Annexe 4 : Photos nº 5 à 7 des vallons destinés à l'accueil des eaux pluviales
- **Annexe 5 :** Photos n° 8 et 9 de la propriété de Monsieur Pencenat (Serrier supérieur)
- Annexes 6 : Photos nº 10 à 14 des travaux en cours dans le cadre du schéma directeur

Annexe 1 : Procès-Verbal de Synthèse

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

L'enquête publique unique et conjointe, relative au zonage d'assainissement des eaux usées et des aux phiviales de la commune de La Turbie (réf. E21000014/06), s'est déroulée du 21 juin au 23 juillet 2021.

Le dessier et ses annexes, ainsi que le registre d'enquête, ont été mis à la disposition du public entre le 21 juin au 23 juillet 2021, soit 33 jours consécutifs, du hardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h0 à 17h00.

J'ai été à la disposition du public à la mairie de La Turbie, avenue de la Victoire du 8 mai 45, aux jours et heures suivants :

- -Le hadi 21 juin 2021: 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- -Le mardi 13 juillet 2021 : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- Le vendredi 23 juillet 2021: 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le registre d'enquête a été ouvert le lundi 21 juin 2021 à 9h00 et clos le vendredi 23 juillet 2021 à 17h00 par mes soins.

Les affichages de l'avis d'enquête ont été effectifs aux dates suivantes :

En mairie de La Turbie, du 9 juin 2021 au 23 juillet 2021 inclus, ainsi qu'aux lieux habituels d'affichage aux mêmes dates.

L'avis concernant l'enquête publique a été publié dans Nice-Matin les 4 et 24 juin 2021 et dans les Petites Affiches des 28 mai-3 juin 2021 et 18-24 juin 2021. Il a également été publié sur le site internet de la CARF le 21 juin 2021.

1 observation (hors sujet) a été déposée sur le registre papier et 3 courriers m'ont été remis lors des permanences ou adressés par la CARF.

Le contenu des 3 courriers était centré sur la question des eaux pluviales, sans doute lié à la configuration du territoire de la commune, réparti sur des reliefs escarpés. Néaumoins l'un d'entre eux abordait la question du zonage des eaux usées.

Les courriers sont numérotés de L1 à L3. Mes propres questions sont notées : CE1, 2, 3... L'ensemble est traité par thême afin de faciliter l'apport des réponses.

n° courrier	Question
Thème 1 : E	coplement des enux pluviales
Li Mr Pencensi	Un vallou qui permettait l'éconlement des eaux de pluie en cas d'orage et accessoirement, à Monsieur Pencenat, d'accèder rapidement à son compteur d'eau, a été obstrué par la construction d'une piscine chez un voisin. Il s'en est suivi un écoulement anarchique des eaux pluviales qui menacent la stabilité des terrains, a provoqué des fissures dans la maison, endommagé la route d'accès au garage et déformé le mu d'une restanque située en contrebus de cette route. Lors des travaux de construction de la piscine, le tuyau d'alimentation en eau de Monsieur Pencenat a été enterré sur le terrain du voisin. Le voisin s'était engagé à réaliser des travaux pour régler le problème, ce qu'il n'a finalement pas fait, puis il a vendu son bien.

CE1	Les limite de propriété étant généralement dans le fond des vallons, comment est-il
ļ	possible de s'approprier la totalité d'un vallou pour construire une piscine ? Comment
	le permis de construire de la piscine a-t-il pu être obtenu ? Ny a-t-il pas un contrôle
	de la part de l'administration ?
CE2	Monsieur Pencenat ne peut-il obtenir un droit de passage pour accéder à son compteur
	d'eau?
CE3	Si la construction de la piscine a été faite dans les règles, n'est-il pas envisageable de
ener û	reconstituer le vallon en le décalant de queiques mêtres pour contourner la piscine ?
CE4	Est-il permis d'enterrer les canalisations desservant les voisins lors de travaux ?
CE5	La vente d'un bien dispense-t-elle le nouveau propriétaire de réaliser les travaux
T-0	promis par le vendeur ?
L2 Association	Le secteur de Sotto Baou, situé en contrebas du village, reçoit une quantité importante des eaux de ruisseilement qui sont peu captées par les réseaux en place. A cela
	s'ajoute une urbanisation augmentant l'imperméabilisation des sols. Pourquoi ne pas
Sotto-Bacu	créer un réseau qui dirigerait les eaux pluviales dans le vallon de Moneghetti ?
L2	Le réseau est insuffisant à partir du n° 750 du chemin des Révoires. Les grilles de
Association	captation des eaux pluviales sont trop petites, mai placées, pas fixées ou parfois
Sotto-Baon	bouchées. A chaque grosse pluie, à la jonction Sotto Baou/Révoires, un torrent
	s'engouffre dans le chemin des Starras. Après le n° 1105, il se forme un lac où se
	mélangent eaux pluviales et eaux usées. Pourquoi ne pas installer des grilles
	traversantes?
1.2	Le réseau est limité à la route principale des Révoires. Il faudrait un dispositif destiné
Association	à canaliser toutes les eaux du versant. L'association demande qu'une étode
Setto-Baou	hydraulique complète soit faite dans ce secteur.
CE6	En consultant les projets de travaux indiqués dans le schéma directeur, j'ai pu
	constater que des travaux étaient prévus dans le secteur de Sotto Baou et du chemin des Révoires. Lors de ma visite des lieux, j'ai pu voir que des travaux de déconnexion
	de la source de l'ancien chemin romain vers Sotto Baou sont en cours. Sur le tableau
	répertoriant les travaux, il est indiqué un montant des travaux qui resterait à la charge
	de la commune. N'est-ce pas plutôt à la charge de la CARF?
CE7	Lors d'un échange avec un représentant de l'association Sotto-Baou, il semblait y
0.10	avoir une "bataille" d'experts, concernant un de glissement de terrain dans le secteur
	des Révoires (profond ou superficiel ?), dû notamment à un déboisement important
	d'un terrain. Quel est l'avis de la CARF sur cette question ?
L3	Le quartier du Serrier supérieur, ancienne zone agricole, est à la confluence des eaux
groupement	pluviales provenant du quartier Detras et du stade aumicipal. A cela s'ajoutent de
de	nombreux puits, d'où une abondance d'eau dans le sous-sol.
propriétaires	Lors des fortes pluies, les chemins de Fuout Nova et des Vignasses se transforment en
do Serrier	torrents. Les eaux sont collectées par un regard à l'intersection avec le chemin de
supérieur	Latta. La route est endommagée, les terrains gorgés d'eau et les restanques risquent de
	s'effondrer.
ļ	Pourquoi le projet de bassin de rétention sous le stade, a-t-il été abandonné ?
İ	Il en faudrait d'autres car le réseau des eaux pluviales est sous-dimensionné et
T 70	l'urbanisation se développe ?
L3	Les vallons naturels sont peu entretenns et parfois obstrués. Le groupement propose
groupement de	de vérifier les branchements existants.
propriétaires	
du Sexnier	
supérieur	

CE8	Le plan de zonage des eaux pluviales du dossier d'enquête localise un projet de bassin de rétention dans le secteur du stade. Il m'a été indiqué oralement que ce bassin n'était plus d'actualité. Pour quelle raison ce projet a-t-il été abandonné? Si c'est le cas, il convienduit d'apporter une correction an plan de zonage.
Thème 2 : Ec	onlement des eaux usées
L2	Le réseau des eaux usées des secteurs de Soito-Baou et Révoires est parasité par une
Association	source. Les bouches d'égout se soulèvent à chaque grosse pluie et les eaux pluviales
Sotto-Baou	se mélangent aux eaux usées. Les habitants pensent que la question des eaux parasites (gouttières, vidange de piscines) se situe plus en aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débouche-t-il ?
CE9	Le schéma stratégique prévoyait le détournement de la source durant l'été 2021. Qu'en ast-il ?
1.2	Le plan de zonage est erroné au niveau du n°1305 du chemin des Révoires. Les deux
Association	propriétés situées à cette adresse sont en assainissement autonome. En revanche, le
Sotto-Bacu	lotissement des Marguerites (18 logements), répertorié en non collectif, est relie au
	réseau des eaux usées par une pompe de relevage au réseau du chemin des Révoires.
	Pourquoi ne pas relier l'ensemble des propriétés du n°1305, y compris le lotissement,
	à un réseau gravitaire raccordé aux eaux usées de Beauxoleil ?
CE10	Il serait souhaitable de corriger les plans de zonage des eaux usées si cela s'avère réel
CE11	Les travaux, répertoriés dans le schéma stratégique, sont-ils à la charge de la
	commune, comme indiqué dans le tableau récapitulatif (tableau Excel), ou bien à la
	charge de la CARF?

Fait à Nice le 28 juillet 2021.

The i

Jocelyne GOSSELIN Commissaire enquêteur

Annexe 2 : réponses de la CARF et de la commune au procès-verbal de synthèse



Menton, le

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES TECHNIQUES

Direction Ena et Assainissement Affaire suivie par M. AMOURDEDIEU 04 22 15 04 77 - jm.amourdedieu@corf.fr 1322

Objet : Enquête publique unique et conjointe pour les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux plaviales de la commune de La Turbie

Madame,

J'accuse réception du procès-verbal de synthèse que vous m'avez adressé par mail le 23 juillet 2021 relatif à l'enquête publique unique et conjointe pour les zonages des d'assainissement des eaux usées et des caux pluviales de la commune de La Turbie qui s'est déroulé du 21 juin eu 23 juillet 2021.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les réponses de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) aux courriers et questions posées lors de l'enquête publique.

n° courrier	Question
Thème 1 : Eq	oulement des eaux pluyiales
L1 Mr Pencenat	Un vailon qui permettait l'écoulement des eaux de pluie en cas d'orage et accessoirement, à Monsieur Pencenat, d'accéder rapidement à son compteur d'eau, a été obstrué par la construction d'une piscine chez un voisin. Il s'en est suivi un écoulement anarchique des eaux pluviales qui menacent la stabilité des terrains, a provoqué des fissures dans la maison, endommagé la route d'accès au garage et déformé le mur d'une restanque située en contrebas de cette route. Lors des travaux de construction de la piscine, le tuyau d'alimentation en cau de Monsieur Pencenat a été enterré sur le terrain du voisin. Le voisin s'était engagé à réaliser des travaux pour régler le problème, ce qu'il n'a finalement pas fait, puis il a vendu son bien.
Réponse CARF	Cette question n'est pas de la compétence de la CARF.
Réponse Commune	La problématique de Monsteur Pencenat est d'ordre privé. Ce dernier peut faire valoir ses droits auprès du tribunal civil pour le problème d'alimentation en eau sur le terrain privé. Pour les fissures sur son habitation il doit se rapprocher de son assurance. L'obligation d'entretien des vallons, cours d'eau, n'est pas de la compétence de la Commune.
CE1	Les limite de propriété étant généralement dans le fond des vallons, comment est-il possible de s'approprier la totalité d'un vallon pour construire une piscine

Toute cerespendence deit être nécessée impersonneilement à Monsieur le Président Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 Rue Villarey – 06500 MENTON

> SITE INTERNET: www.elupra-irporalse for firection.generate@carf.fr

	? Comment le permis de construire de la piscine a-t-il pu être obtenu ? N'y a-t-il pas un contrôle de la part de l'administration ?
Reponse CARF	Seul le service de l'urbanisme de la commune de La Turbie peut répondre à cette question. La CARF n'est pas compétente.
Réponse Commune	Dans le permis de construire, la piscine n'est pas implantée dans le vallon. Un mur de clôture a été réalisé en retrait pour préserver l'exutoire eaux pluviales. Un permis modificatif a été délivré le 20.07.2010 (PC0061500024M01) pour la suppression de la piscine et la modification de l'implantation du bassin de rétention. La compétence sur le traitement des eaux pluviales était alors au SIVOM de Villefranche-sur-Mer.
CE2	Monsieur Pencenat ne peut-il obtenir un droit de passage pour accéder à son compteur d'eau ?
Réponse CARF	Voir réponse à la question L1.
Réponse Commune	D'ordre privé
CE3	Si la construction de la piscine a été faite dans les règles, n'est-il pas envisageable de reconstituer le vallon en le décalant de quelques mêtres pour contourner la piscine ?
Réponse CARF	Cette question n'est pas de la compétence de la CARF.
Réponse Commune	Cette question n'est pas de la compétence de la commune. D'après les vues aériennes actuelles, on peut voir la pose d'une piscine hors sol devant la villa et non dans le vallon
	Est-il permis d'enterrer les canalisations desservant les voisins lors de travaux
Réponse CARF	S'il s'agit de la canalisation d'eau potable mentionnée à la question L1, il s'agit d'une question entre privé car la canalisation est privée (branchement).
CE5	La vente d'un bien dispense-t-elle le nouveau propriétaire de réaliser les travaux promis par le vendeur ?
Réponse CARF	Cette question n'est pas de la compétence de la CARF. Je vous conseille de voir pour cela un notaire.
Réponse Commune	Scules les servitudes actées sont opposables dans le cadre des ventes, idem dans le cadre d'une décision de justice et enregistré aux hypothèques.
L2 Association Sotto-Baou	Le secteur de Sotto Baou, situé en contrebas du village, reçoit une quantité importante des eaux de ruissellement qui sont peu captées par les réseaux en place. A cela s'ajoute une urbanisation augmentant l'imperméabilisation des sols. Pourquoi ne pas créer un réseau qui dirigerait les eaux pluviales dans le vallon de Moneghetti?
Réponse CARF	L'avai du valion de Moneghetti est un secteur sensible (risque d'inondation) et il n'est pas souhaitable d'augmenter les débits sur la partie amont de ce secteur.
1.2	Le réseau est insuffisant à partir du n° 750 du chemin des Révoires. Les grilles
Association	de captation des eaux pluviales sont trop petites, mal placées, pas fixées ou
Sotto-Baou	parfois bouchées. A chaque grosse pluie, à la jonction Sotto Baou/Révoires, un torrent s'engouffre dans le chemin des Starras. Après le nº 1105, il se forme
	un lac où se mélangent eaux plaviales et eaux usées. Pourquoi ne pas installer
	des grilles traversantes ?
Réponse	La gestion des eaux de ruissellements des voiries est du ressort du
CARE	gestionnaire de voirie, soit la collectivité compétente, de son délégataire ou du département.

Toute correspondence dout être adressée impersonnellement à téansieur le Président Commonauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 Rue Villarey – 06500 MENTON

> SITE INTERNET: www.stylers francaise b Greethon greenale@corl#

1.2 Association Sotto-Baou	Le réseau est limité à la route principale des Révoires. Il faudrait un dispositif destiné à canaliser toutes les eaux du versant. L'association demande qu'une étude hydraulique complète soit faite dans ce secteur.
Réponse CARF	D'une manière générale, le stockage des eaux sur les parcelles (à la charge des propriétaires) est à privilégier pour réduire les débits de pointe en aval. Les solutions préconisées dans le schéma directeur respectent les grands principes de gestion des eaux pluviales, à savoir ; éviter de collecter les eaux pluviales dans des réseaux d'assainissement (unitaires ou séparatifs), limiter le parcours des eaux pluviales afin de limiter l'érosion et le lessivage des sots, privilégier une gestion des eaux pluviales à la source (à la parcelle) pour éviter la concentration des écoulements. Toutes les problématiques des eaux pluviales rencontrées sur le territoire ont été prises en compte dans le schéma directeur.
Réponse Commune	Il faut se reporter au tèglement du plan de prévention des risques naturels prévisibles des mouvements de sols qui indique les prescriptions à prendre en compte dans le cadre des constructions sur les unités foncières. Dans les demandes de permis de construire, ces prescriptions doivent être prises en compte.
CE6	En consultant les projets de travaux indiqués dans le schéma directeur, j'ai pu constater que des travaux étaient prévus dans le secteur de Sotto Baou et du chemin des Révoires. Lors de ma visite des lieux, j'ai pu voir que des travaux de déconnexion de la source de l'ancien chemin romain vers Sotto Baou sont en cours. Sur le tableau répertoriant les travaux, il est indiqué un montant des travaux qui resterait à la charge de la commune. N'est-ce pas plutôt à la charge de la CARF?
Réponse CARF	Depuis le 1 st janvier 2018, la CARF exerce la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines pour le compte de 15 communes dont fait partie La Turbie. Les travaux à réaliser dans le cadre du schéma directeur seront pris en charge par la CARF dans les limites de la compétence qui lui a été transférée.
CE7	Lors d'un échange avec un représentant de l'association Sotto-Baou, il semblait y avoir une "bataille" d'experts, concernant un de glissement de terrain dans le secteur des Révoires (profond ou superficiel ?), dû notamment à un déboisement important d'un terrain. Quel est l'avis de la CARF sur cette question ?
Réponse CARF	La procedure juridique qui est en cours engage l'avis d'experts sur lesquels la CARF n'à pas à se prononcer.
I.3 groupement de propriétaires du Servier supérieur	Le quartier du Serrier supérieur, ancienne zone agricole, est à la confluence des caux pluviales provenant du quartier Detras et du stade municipal. A cela s'ajoutent de nombreux puits, d'où une abondance d'eau dans le sous-sol. Lors des fortes pluies, les chemins de Fuont Nova et des Vignasses se transforment en torrents. Les caux sont collectées par un regard à l'intersection avec le chemin de Latta. La route est endommagée, les terrains gorgés d'eau et les restanques risquent de s'effondrer. Pourquoi le projet de bassin de rétention sous le stade, a-t-il été abandonné? Il en faudrait d'autres car le réseau des caux pluviales est sous-dimensionné et l'urbanisation se développe?
Réponse CARF	Le projet de bassin de rétention sous le stade a été abandonné d'une part parce que des ouvrages de rétention ont été réalisés par le promoteur lors de la construction des ensembles immobiliers sur le quartier Detras, d'autre part, parce que la partie la plus importante des eaux pluviales du quartier est dirigée vers le secteur de Laghet.

loute correspondance duit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 Rue Villarey -- 06500 MENTON

> SHE INTERNET | www.rivero-transaise is direction.generate/pixel/ir

Il est prévu dans le cadre d'un développement urbain i	
mise en place d'une gestion des eaux pluviales à la par	rcelle avec la création.
entre autres, par le propriétaire de la parcelle d'un ouv	rage de rétention.
1.3	
groupement	
de Les vallons naturels sont peu entretenus et parfois obs	trués. Le groupement
propriétaires propose de vérifier les branchements existants.	6
du Serrier	
supérieur	i i
	Parameter Manager
CARF jusqu'à l'axe. Le contrôle des branchements est réalisé	dans ic caure o une
campagne menée par le délégataire de la CARF.	
CE8 Le plan de zonage des caux pluviales du dossier d'enqu	
de bassin de rétention dans le secteur du stade. Il m'a é	
que ce bassin n'était plus d'actualité. Pour quelle raison	
abandonné ? Si c'est le cas, il conviendrait d'apporter t	me correction au plan de
zonage.	
Réponse Le projet abandonné se situair en contre-bas du stade (voir réponse question
CARF L3). La parcelle a été maintenue au plan de zonage car	
espace disponible en prévision d'aménagements futurs	
stade. Cette parcelle constituera une plate-forme idéalo	
retention en sous-sol.	post un constitue
	1 2 3 3 7 70 - 1 7 7 7 7
Thama 2 - Ecoulament des equy usées	
Thème 2 : Ecoulement des eaux usées	t Davoires act paracitá
1.2 Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e	
1.2 Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr	que grosse pluie et les
Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr sotto-Baou eaux pluviales se mélangent aux eaux usées. Les habit	aque grosse pluie et les ants pensent que la
Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr Sotto-Baou eaux ploviales se mélangent aux eaux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis-	aque grosse pluie et les ants pensent que la cines) se situe plus en
Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr Sotto-Baou eaux ploviales se mélangent aux eaux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débu	aque grosse pluie et les ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il ?
Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr sotto-Baou eaux ploviales se mélangent aux eaux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débu Réponse Des apports en provenance d'ane source vers Sotto Ba	aque grosse pluie et les ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il ? ou ont été localisés
Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr caux ploviales se mélangent aux eaux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débu CARF dans le cadre de l'étude schéma directeur ainsi que des	aque grosse pluie et les ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il ? ou ont été localisés a taccordements de
Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr caux pluviales se mélangent aux eaux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, viklange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débu des apports en provenance d'une source vers Sotto Ba dans le cadre de l'étude schéma directeur ainsi que des gouttières sur le réseau d'eaux usées chemin des Révo	aque grosse pluie et les ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il ? ou ont été localisés s raccordements de ires, des tronçons de
Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr caux ploviales se mélangent aux caux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débu dons le cadre de l'étude schéma directeur ainsi que de gouttières sur le réseau d'eaux usées chemin des Révo réseaux d'eaux usées en mauvais états et des têtes de r	aque grosse pluie et les ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il ? ou ont été localisés a raccordements de ires, des tronçons de egards non étanches.
Association Sotto-Baou Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr caux pluviales se mélangent aux caux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débu des des ports en provenance d'une source vers Sotto Ba dans le cadre de l'étude schéma directeur ainsi que des gouttières sur le réseau d'eaux usées chemin des Révo réseaux d'eaux usées en mauvais états et des têtes de r Toutes ces anomalies peuvent être à l'origine de la pré	aque grosse pluie et les ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il? ou ont été localisés s raccordements de ires, des tronçons de egards non étanches, sence d'eaux parasites
Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr caux ploviales se mélangent aux caux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débu dons le cadre de l'étude schéma directeur ainsi que de gouttières sur le réseau d'eaux usées chemin des Révo réseaux d'eaux usées en mauvais états et des têtes de r	aque grosse pluie et les ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il? ou ont été localisés s raccordements de ires, des tronçons de egards non étanches, sence d'eaux parasites
Association Sotto-Baou Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr caux pluviales se mélangent aux caux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débu des des ports en provenance d'une source vers Sotto Ba dans le cadre de l'étude schéma directeur ainsi que des gouttières sur le réseau d'eaux usées chemin des Révo réseaux d'eaux usées en mauvais états et des têtes de r Toutes ces anomalies peuvent être à l'origine de la pré	aque grosse pluie et les ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il? out ont été localisés s raccordements de ires, des tronçons de egards non étanches, sence d'eaux parasites sont pour rappel soumis
Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr caux ploviales se mélangent aux caux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débe des apports en provenance d'une source vers Sotto Ba dans le cadre de l'étude schéma directeur ainsi que des gouttières sur le réseau d'eaux usées chemin des Révo réseaux d'eaux usées en mauvais états et des têtes de r Toutes ces anomalies peuvent être à l'origine de la pré sur ces secteurs ainsi que les vidanges de piscines qui à une régiementation spécifique à chaque commuse. Le	aque grosse pluie et les ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il? ou ont été localisés s raccordements de ires, des tronçons de regards non étanches, sence d'eaux parasites sont pour rappel soumis e réseau d'eaux usées à
Association Sotto-Baou Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr caux ploviales se mélangent aux eaux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débu Des apports en provenance d'ane source vers Sotto Ba dans le cadre de l'étude schéma directeur ainsi que des gouttières sur le réseau d'eaux usées chemin des Révo réseaux d'eaux usées en mauvais états et des têtes de r Toutes ces anomalies peuvent être à l'origine de la pré sur ces secteurs ainsi que les vidanges de piscines qui à une réglementation spécifique à chaque commuse. L'aval des Révoires rejoint le réseau d'eaux usées de la	aque grosse pluie et les ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il? ou ont été localisés raccordements de ires, des tronçons de cegards non étanches, sence d'eaux parasites sont pour rappel soumis e réseau d'eaux usées à lonaco.
Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr caux ploviales se mélangent aux eaux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débe Des apports en provenance d'une source vers Sotto Ba dans le cadre de l'étude schéma directeur ainsi que de gouttières sur le réseau d'eaux usées chemin des Révo réseaux d'eaux usées en mauvais états et des têtes de r Toutes ces anomalies peuvent être à l'origine de la pré sur ces secteurs ainsi que les vidanges de piscines qui à une règlementation spécifique à chaque commune. L'avait des Révoires rejoint le réseau d'eaux usées de le CE9	aque grosse pluie et les ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il? ou ont été localisés raccordements de ires, des tronçons de cegards non étanches, sence d'eaux parasites sont pour rappel soumis e réseau d'eaux usées à lonaco.
Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr caux ploviales se mélangent aux caux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débu des le cadre de l'étude schéma directeur ainsi que des gouttières sur le réseau d'eaux usées chemin des Révonéseaux d'eaux usées en mauvais états et des têtes de r Toutes ces anomalies peuvent être à l'origine de la présur cet secteurs ainsi que les vidanges de piscines qui à une règlementation spécifique à chaque commune. L'inval des Révoires rejoint le réseau d'eaux usées de la CE9 Le schéma stratégique prévoyait le détournement de la 2021. Qu'en est-il ?	aque grosse pluie et les ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il? ou ont été localisés raccordements de ires, des tronçons de cegards non étanches, sence d'eaux parasites sont pour rappel soumis e réseau d'eaux usées à lonaco.
Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr caux ploviales se mélangent aux caux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débe des apports en provenance d'une source vers Sotto Ba dans le cadre de l'étude schéma directeur ainsi que des gouttières sur le réseau d'eaux usées chemin des Révo réseaux d'eaux usées en mauvais états et des têtes de r Toutes ces anomalies peuvent être à l'origine de la pré sur ces secteurs ainsi que les vidanges de piscines qui à une règlementation spécifique à chaque commune. I l'aval des Révoires rejoint le réseau d'eaux usées de le CE9 Le schéma stratégique prévoyait le détournement de la 2021. Qu'en est-il ? Les travaux sont en cours de finalisation.	aque grosse pluie et les ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il? ou ont été localisés raccordements de ires, des tronçons de cegards non étanches, sence d'eaux parasites sont pour rappel soumis e réseau d'eaux usées à lonaco.
Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr caux ploviales se mélangent aux caux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débe des apports en provenance d'une source vers Sotto Ba dans le cadre de l'étude schéma directeur ainsi que des gouttières sur le réseau d'eaux usées chemin des Révo réseaux d'eaux usées en mauvais états et des têtes de r Toutes ces anomalies peuvent être à l'origine de la pré sur ces secteurs ainsi que les vidanges de piscines qui à une règlementation spécifique à chaque commune. L'inval des Révoires rejoint le réseau d'eaux usées de le CE9 Le schéma stratégique prévoyait le détournement de la 2021. Qu'en est-il ? Les travaux sont en cours de finalisation.	aque grosse pluie et les ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il ? ou ont été localisés raccordements de ires, des tronçons de egards non étanches, sence d'éaux parasites sont pour rappel soumis e réseau d'éaux usées à fonaco.
Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr caux ploviales se mélangent aux caux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débu des apports en provenance d'ane source vers Sotto Ba dans le cadre de l'étude schéma directeur ainsi que des gouttières sur le réseau d'eaux usées chemia des Révoréseaux d'eaux usées en mauvais états et des têtes de ra Toutes ces anomalies peuvent être à l'origine de la pré sur ces secteurs ainsi que les vidanges de piscines qui à une régiementation spécifique à chaque commune. L'aval des Révoires rejoint le réseau d'eaux usées de la CE9 Le schéma stratégique prévoyait le détournement de la 2021. Qu'en est-il ? Les travaux sont en cours de finalisation. Le plan de zonage est erroné au niveau du n°1305 du ce	aque grosse pluie et les ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il ? ou ont été localisés raccordements de ires, des tronçons de regards non étanches, sence d'eaux parasites sont pour rappel soumis e réseau d'eaux usées à tonaco. Is source durant l'été
Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr caux ploviales se mélangent aux caux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débe des apports en provenance d'ane source vers Sotto Ba dans le cadre de l'étude schéma directeur ainsi que des gouttières sur le réseau d'eaux usées chemin des Révo réseaux d'eaux usées en mauvais états et des têtes de ra Toutes ces anomalies peuvent être à l'origine de la pré sur ces secteurs ainsi que les vidanges de piscines qui à une réglementation spécifique à chaque commune. I l'aval des Révoires rejoint le réseau d'eaux usées de le CE9 Le schéma stratéglque prévoyait le détournement de la 2021. Qu'en est-il ? Les travaux sont en cours de finalisation. Le plan de zonage est erroné au niveau du n°1305 du caux usées deux propriétés situées à cette adresse sont en assa	aque grosse pluie et les ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il? ou ont été localisés raccordements de ires, des tronçons de cegards non étanches, sence d'eaux parasites sont pour rappel soumis e réseau d'eaux usées à fonaco, a source durant l'été chemin des Révoires, ainissement autonome.
Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr caux ploviales se mélangent aux caux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débu Des apports en provenance d'ane source vers Sotto Ba dans le cadre de l'étude schéma directeur ainsi que des gouttières sur le réseau d'eaux usées chemin des Révo réseaux d'eaux usées en mauvais états et des têtes de r Toutes ces anomalies peuvent être à l'origine de la pré sur ces secteurs ainsi que les vidanges de piscines qui à une réglementation spécifique à chaque commune. L'inval des Révoires rejoint le réseau d'eaux usées de b Le schéma stratégique prévoyait le détournement de la 2021. Qu'en est-il ? Réponse CARF L2 Association Le plan de zonage est erroné au niveau du n°1305 du c Les deux propriétés situées à cette adresse sont en assa Sotto-Baou En revanche, le lotissement des Marguerites (18 logen	ants pensent que la ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il? ou ont été localisés raccordements de ires, des tronçons de cegards non étanches, sence d'eaux parasites sont pour rappel soumis e réseau d'eaux usées à fonace, s source durant l'été chemin des Révoires, ainissement autonome, nents), répertorié en non
Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr caux ploviales se mélangent aux eaux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débe Des apports en provenance d'une source vers Sotto Ba dans le cadre de l'étude schéma directeur ainsi que de gouttières sur le réseau d'eaux usées chemin des Révo réseaux d'eaux usées en mauvais états et des têtes de r Toutes ces anomalies peuvent être à l'origine de la pré sur ces secteurs ainsi que les vidanges de piscines qui à une règlementation spécifique à chaque commune. I l'aval des Révoires rejoint le réseau d'eaux usées de le CE9 Le schéma stratégique prévoyait le détournement de la 2021. Qu'en est-il ? Les travaux sont en cours de finalisation. CARF L2 Association Sotto-Baou En revenche, le lotissement des Marguerites (18 logen collectif, est relié au réseau des eaux usées par une poi collectif, est relié au réseau des eaux usées par une poi	aque grosse pluie et les ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il? ou ont été localisés taccordements de ires, des tronçons de cegards non étanches, sence d'eaux parasites sont pour rappel soumis e réseau d'eaux usées à tonaco. Is source durant l'été chemin des Révoires, ainissement autonome, nents), répertorié en non mpe de relevage au
Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr caux ploviales se mélangent aux eaux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débu Des apports en provenance d'une source vers Sotto Ba dans le cadre de l'étude schéma directeur ainsi que des gouttières sur le réseau d'eaux usées chemin des Révonéseaux d'eaux usées en mauvais états et des têtes de r Toutes ces anomalies peuvent être à l'origine de la pré sur ces secteurs ainsi que les vidanges de piscines qui à une réglementation spécifique à chaque commuse. L'avait des Révoires rejoint le réseau d'eaux usées de la 2021. Qu'en est-il ? Le schéma stratégique prévoyait le détaurnement de la 2021. Qu'en est-il ? Les travaux sont en cours de finalisation. C'ARF Le plan de zonage est erroné au niveau du n°1305 du c Les deux propriétés situées à cette adresse sont en assa En revanche, le lotissement des Marguerites (18 logen collectif, est relié au réseau des caux usées par une por réseau du chemin des Révoires. Pourquoi ne pus relier	aque grosse pluie et les ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il ? ou ont été localisés à raccordements de ires, des tronçons de egards non étanches, sence d'eaux parasites sont pour rappel soumis e réseau d'eaux usées à fonaço. Is source durant l'été chemin des Révoires, ainissement autonome, nents), répertorié en non mpe de relevage au l'ensemble des
Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les bouches d'égout se soulèvent à chr caux ploviales se mélangent aux eaux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débu Des apports en provenance d'une source vers Sotto Ba dans le cadre de l'étude schéme directeur ainsi que des gouttières sur le réseau d'eaux usées chemin des Révonéseaux d'eaux usées en mauvais états et des têtes de r Toutes ces anomalies peuvent être à l'origine de la présur ces secteurs ainsi que les vidanges de piscines qui à une réglementation spécifique à chaque commune. I l'aval des Révoires rejoint le réseau d'eaux usées de la CE9 Le schéma stratégique prévoyait le détournement de la 2021. Qu'en est-il ? Les travaux sont en cours de finalisation. CARF L2 Association Sotto-Baou Le plan de zonage est erroné au piveau du n°1305 du c Les deux propriétés situées à cette adresse sont en assa En revanche, le lotissement des Marguerites (18 logen collectif, est relié au réseau des eaux usées par une pou réseau du chemin des Révoires. Pourquoi ne pas relier propriétés du n°1305, y compris le lotissement, à un réseau du chemin des Révoires.	aque grosse pluie et les ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il ? ou ont été localisés à raccordements de ires, des tronçons de egards non étanches, sence d'eaux parasites sont pour rappel soumis e réseau d'eaux usées à fonaço. Is source durant l'été chemin des Révoires, ainissement autonome, nents), répertorié en non mpe de relevage au l'ensemble des
Association Sotto-Baou Le réseau des caux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les houches d'égout se soulèvent à cha caux pluviales se inélangent aux caux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débu des apports en provenance d'une source vers Sotto Ba dans le cadre de l'étude schéma directeur ainsi que des gouttières sur le réseau d'eaux usées chemin des Révo réseaux d'eaux usées en mauvais états et des têtes de ra Toutes ces anomalies peuvent être à l'origine de la pré sur ces secteurs ainsi que les vidanges de piscines qui à une règlementation spécifique à chaque commune. L'aval des Révoires rejoint le réseau d'eaux usées de le 2021. Qu'en est-il ? Réponse CARF L2 Association Sotto-Baou Le plan de zonage est erroné au niveau du nº1305 du caux usées de le collectif, est relié au réseau des eaux usées par une pouréseau du chemin des Révoires. Pourquoi ne pas relier propriétés du nº1305, y compris le lotissement, à un réaux eaux usées de Beausoleil ?	aque grosse pluie et les ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il ? ou ont été localisés accordements de ires, des tronçons de egards non étanches, sence d'eaux parasites sont pour rappel soumis e réseau d'eaux usées à tonaço. Is source durant l'été chemin des Révoires. ainissement autonome. inents), répertorié en non mpe de relevage au l'ensemble des seau gravitaire raccordé
Le réseau des caux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les houches d'égout se soulèvent à cha caux pluviales se inélangent aux caux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débu des apports en provenance d'une source vers Sotto Ba dans le cadre de l'étude schéma directeur ainsi que des gouttières sur le réseau d'eaux usées chemin des Révoréseaux d'eaux usées en mauvais états et des têtes de r Toutes ces anomalies peuvent être à l'origine de la présur ces secteurs ainsi que les vidanges de piscines qui à une réglementation spécifique à chaque commune. L'aval des Révoires rejoint le réseau d'eaux usées de la 2021. Qu'en est-il ? Réponse CARF Le plan de zonage est erroné au niveau du n°1305 du c Les deux propriétés situées à cette adresse sont en assa En revanche, le lotissement des Marguerites (18 logen collectif, est relié au réseau des eaux usées par une pouréseau du chemin des Révoires. Pourquoi ne pas reller propriétés du n°1305, y compris le lotissement, à un réaux eaux usées de Beausoleil ? Réponse Le lotissement des Marguerites (18 logements) étant ne aux eaux usées de Beausoleil ?	ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il ? ou ont été localisés raccordements de ires, des tronçons de cegards non étanches, sence d'eaux parasites sont pour rappel soumis e réseau d'eaux usées à tonaco. Is source durant l'été chemin des Révoires, ainissement autonome, nents), répertorié en non mpe de relevage au l'ensemble des éseau gravitaire raccordé elié au réseau des caux
Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les houches d'égout se soulèvent à cha caux ploviales se mélangent aux caux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débe dans le cadre de l'étude schéma directeur ainsi que de gouttières sur le réseau d'eaux usées chemin des Révoiréseaux, d'eaux usées en mauvais états et des têtes de ra Toutes ces anomalies peuvent être à l'origine de la présur ces secteurs ainsi que les vidanges de piscines qu'a une réglementation spécifique à chaque commune. I l'aval des Révoires rejoint le réseau d'eaux usées de le Le schéma stratégique prévoyait le détournement de la 2021. Qu'en est-il ? Le plan de zonage est erroné au niveau du n°1305 du c Les deux propriétés situées à cette adresse sont en assa En revanche, le lotissement des Marguerites (18 logementes) du chemin des Révoires. Pourquoi ne pas reller propriétés du n°1305, y compris le lotissement, à un réaux eaux usées de Beausoleil? Réponse Le lotissement des Marguerites (18 logements) étant nu usées par une pompe de relevage au réseau du chemin	ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il ? ou ont été localisés raccordements de ires, des tronçons de cegards non étanches, sence d'eaux parasites sont pour rappel soumis e réseau d'eaux usées à fonace a source durant l'été chemin des Révoires, ainissement autonome, nents), répertorié en non mpe de relevage au l'ensemble des iseau gravitaire raccordé clié au reseau des caux des Révoires, les deux des Révoires, les deux
Le réseau des eaux usées des secteurs de Sotto-Baou e par une source. Les houches d'égout se soulèvent à cha caux pluviales se mélangent aux eaux usées. Les habit question des eaux parasites (gouttières, vidange de pis aval du quartier. Qu'en est-il ? Où le tuyau de 200 débu dans le cadre de l'étude schéma directeur ainsi que des gouttières sur le réseau d'eaux usées chemin des Révo réseaux d'eaux usées en mauvais états et des têtes de r Toutes ces anomalies peuvent être à l'origine de la pré sur ces secteurs ainsi que les vidanges de piscines qui à une réglementation spécifique à chaque commune. I l'aval des Révoires rejoint le réseau d'eaux usées de le 2021. Qu'en est-il ? Réponse Les travaux sont en cours de finalisation. CARF L2 Le plan de zonage est erroné au niveau du n°1305 du c Les deux propriétés situées à cette adresse sont en assa En revanche, le lotissement des Marguerites (18 logen collectif, est relié au réseau des eaux usées par une pou réseau du chemin des Révoires. Pourquoi ne pas reller propriétés du n°1305, y compris le lotissement, à un ré aux eaux usées de Beausoleil ? Réponse Le lotissement des Marguerites (18 logements) étant ne	ants pensent que la cines) se situe plus en ouche-t-il ? ou out été localisés raccordements de ires, des tronçons de cegards non étanches, sence d'eaux parasites sont pour rappel soumis e réseau d'eaux usées à tonaco. s source durant l'été chemin des Révoires, ainissement autonome, nents), répertorié en non mpe de relevage au l'ensemble des iseau gravitaire raccordé elié au réseau des Révoires, les deux des Révoires, les deux des Révoires, les deux des Révoires, les deux des recorder sur

Toute correspondance doit être advessée impersonnellement à Monsieur le livésident Communauté d'Aggiomération de la Riviera Française - 16 Rue Viltarey -- 06500 MENTON

SING PROTERNET LINEW PRINCIPLA Transcription general (Consult in

	réseau d'assainissement existe ou se crée à proximité de leur parcelle, les propriétaires en zone raccordable au plan de zonage disposent de deux ans
CE10	pour se raccorder au réseau. Il serait souhaitable de corriger les plans de zonage des eaux usées si ceia
	s'avère réel.
Réponse	Le plan de zonage a été corrigé pour passer en assainissement collectif le
CARF	lotissement des Marguerites.
CEH1	Les travaux, répertoriés dans le schéma stratégique, sont-ils à la charge de la commune, comme indiqué dans le tableau récapitulatif (tableau Excel), ou bien à la charge de la CARF?
Réponse	Depuis le 1er janvier 2018, la CARF exerce la compétence de gestion des
CARF	eaux pluviales urbaines pour le compte de 15 communes dont fait partie La
	Turbie. Les travaux à réaliser dans le cadre du schéma directeur seront pris en
	charge par la CARF dans les limites de la compétence qui lui a été transférée.

Recevez, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Sylvain MICHEDIC

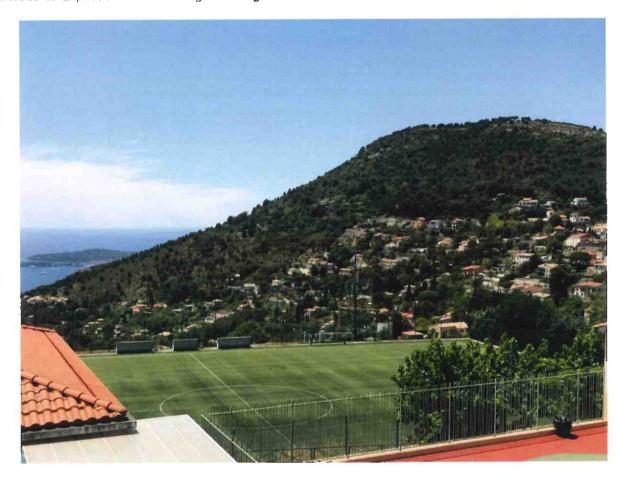
Madame Joselyne GOSSELIN Commissaire enquêteur

> Toute correspondance doit être adressiv impersonnellement à Monsieur le Président Communauté d'Agglomésation de la Riviero Françoise - 16 Rue Villarey = 06500 MENTON

> > ŞITE MELLIKELT : www.riwsesp-impresise fo direction.generals@carati

Annexe 3

Photo n^{\circ}1 présentant la configuration générale de la commune.



Photos n° 2, 3 et 4 montrant les pentes fréquemment rencontrées sur la voirie communale

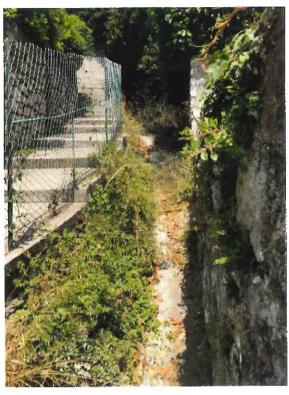






Annexe 4 : Photos nº 5 à 7 des valions destinés à l'accueil des eaux pluviales







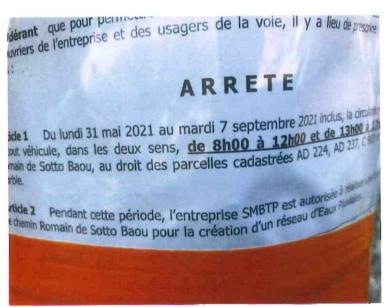
Annexe 5 : Photos n° 8 et 9 de la propriété de Monsieur Pencenat (Serrier supérieur)





Annexe 6 : Photos n° 10 et 11 – affichage des travaux en cours dans le cadre du schéma directeur





Annexes 6 : Photos n° 12 à 14 des travaux en cours dans le cadre du schéma directeur : déviation de la source vers le réseau des eaux pluviales, écoulements traversants.





